

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 14-421-1931 autorisant M. Nicoletto Stavro à vendre des figurines postales.

n° 14-421-1931

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
5 décembre 1931

Numéro JO  
n° 421 du 31/12/1931

Date du numéro  
31 décembre 1931

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 Juin 1884

**Vu** la demande formulée par M. Nicoletto Stavro, propriétaire de l'hôtel de l'Europe

**Vu** l'arrêté du 7 août 1909, relatif aux autorisations à accorder pour la vente des figurines postales.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— M. Nicoletto Stavro est autorisé à vendre des figurines postales dans son établissement. Une remise de 5 p. 100 lui sera versée par le Receveur comptable des P. T. T. Art. 2, — La présente décision aura son effet à compter du 1er janvier 1932 et sera enregistrée, publiée et communiquée par tout où besoin sera.

**CHAPON-BAISSAC.**